

Quelles sont nos prestations ?

- Consultations médicales et / ou infirmières par téléphone ou dans le lieu de soin
- Consultations infirmières sur demande des équipes soignantes pour des problématiques de soins infirmiers (p.ex. évaluation des symptômes, analyses de situation, aide à la réflexion pour adaptation du projet de soins)
- Aide à l'anticipation des moments critiques
- Conseils et soutien dans l'organisation du maintien à domicile
- Aide à l'orientation au sein du réseau de soins, correspondant aux besoins du malade et de sa famille
- Soutien des équipes soignantes confrontées à des situations difficiles et complexes
- Aide à la réflexion dans les problématiques éthiques
- Activités de formation
- Soutien des institutions pour des projets de soins palliatifs

Quand nous contacter ?

Antenne téléphonique
Du lundi au vendredi
De 09h00 à 17h00

Comment nous contacter ?

EMSP BEJUNE
Equipe Mobile en Soins Palliatifs

Antenne BE: Tél 032 481 33 04

Antenne JU: Tél 032 423 02 31

Antenne NE: Tél 032 913 44 07

E-mail : info@emsp-bejune.ch

Site internet: www.emsp-bejune.ch



**Information
à l'intention des médecins
et des professionnels
de la santé**

LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs englobent le soutien et les traitements médicaux apportés aux personnes souffrant de maladies incurables, potentiellement mortelles et / ou chroniques évolutives.

Bien qu'ils soient introduits à un stade précoce, ils interviennent principalement au moment où le diagnostic vital est / ou paraît engagé et où les soins curatifs ne constituent plus un objectif primaire.

Ils offrent aux malades, compte tenu de leur situation, la meilleure qualité de vie possible jusqu'à leur décès, tout en apportant un soutien approprié à leurs proches. Les soins palliatifs visent à éviter la souffrance et les complications. Ils comprennent les traitements médicaux, les soins, ainsi que le soutien psychologique, social et spirituel.

Directives nationales concernant les soins palliatifs, janvier 2011

Le but est de valoriser le temps qui reste à vivre par le maintien de la meilleure qualité de vie possible.

Mission de l'équipe mobile

L'EMSP BEJUNE a pour but de promouvoir et développer les soins palliatifs dans les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne (Jura Bernois) par une équipe mobile commune ayant pour mission d'offrir sur leur territoire les services d'une équipe spécialisée de consultation en soins palliatifs.

Par des activités de conseil, d'orientation, de咨询, de formation auprès des professionnels de la santé et du social, elle contribue à offrir des soins palliatifs répondant aux critères de qualité, de proximité et d'économie.

Pour quelles personnes malades ?

Pour toute personne adulte

- souffrant d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital, quel que soit le diagnostic et le stade d'évolution de la maladie
- vivant à domicile, en EMS, en institution socio-éducative

Pour quels professionnels ?

- Les médecins traitants
- Les équipes soignantes
 - des services d'aide et de soins à domicile
 - des EMS
 - des institutions socio-éducatives
 - des établissements hospitaliers
- Les autres professionnels de la santé

Qui sommes-nous ?

Une équipe interdisciplinaire de consultants (2^{ème} ligne) répondant par téléphone ou se déplaçant selon les besoins.

Cette équipe est composée de médecins et d'infirmières, formé-e-s et expérimenté-e-s en soins palliatifs.

Quel est notre fonctionnement?

L'EMSP ne prodigue pas elle-même de soins.

L'EMSP n'intervient qu'à la demande et avec l'accord des soignants de référence en charge de la situation (1^{ère} ligne) sans se substituer à eux. Ces derniers gardent l'entièvre responsabilité de leurs patients.

Les professionnels de 1^{ère} ligne demeurent au centre des prises en soins des patients palliatifs et doivent pouvoir en ce sens profiter d'un appui spécialisé.

L'EMSP assure des consultations médicales à la demande du médecin traitant et / ou des consultations infirmières à la demande autonome des soignants.

L'objectif est de nouer un lien avec les différents partenaires de soins et de favoriser le travail en réseau.

Idéalement l'EMSP sera interpellée de façon anticipatoire c'est-à-dire avant que la situation ne devienne difficilement gérable ou terminale.